

## INVITATION



**GRANDE FÊTE ANNUELLE DES MEMBRES**  
**VENDREDI LE 12 DÉCEMBRE**  
**DE 17 H 30 À 22 H 00**

COMPLEXE ROMÉO-V-PATENAUDE  
135, CHEMIN HAENDEL, CANDIAC

**SOUPER BANQUET**  
**ANIMATION ET DANSE**  
**NOMBREUX PRIX DE PRÉSENCES**

MERCI DE RÉSERVER VOS BILLETS AVANT  
LE 21 NOVEMBRE AU 450-659-6519  
**COÛT DU BILLET : 10 \$**

### Dans ce numéro :

Mot de la directrice	2
Détails de la fête annuelle	4
Des histoires à dénoncer	6
Les mesures d'urgence	8
Logements accessibles (PAL)	9
Recours en cas de mauvais traitements	10
Qui sommes-nous ?	11

Organisme financé

par:



(Voir détails en page 4)

## Mot de la directrice

Que nous réserve la fin de 2014 et la prochaine année qui arrive à grands pas? C'est la grande question à laquelle nous aimerions pouvoir répondre.

Pourtant, tant pour les personnes que nous représentons que pour l'APHRSO, il s'agit actuellement d'une période de profonde incertitude en raison des nombreux changements à venir dans le réseau mais également en raison des coupures annoncées dont nous ignorons l'ampleur et les conséquences directes qu'elles auront sur les personnes handicapées et les organismes qui les représentent.

Qu'advient-il des services publics qui sont requis pour les personnes et leurs familles? Seront-ils améliorés, réduits, transférés au privé ou abolis?

Qu'advient-il des missions et du financement des organismes communautaires? Allons-nous perdre notre autonomie? Allons-nous devoir composer avec des coupures de budget alors que nos ressources sont déjà très limitées? Allons-nous exister sans pouvoir véritablement agir en tant qu'agent de transformation sociale ou allons-nous tout simplement disparaître?

Tant de questions et pourtant si peu de réponses actuellement...



Comme plusieurs d'entre vous, nous sommes inquiets pour la suite des choses. Cependant, nous ne voulons pas tomber dans la paranoïa et imaginer les pires scénarios. Nous devons cependant être réalistes et jouer de prudence dans nos décisions à court terme.

C'est pourquoi, l'APHRSO a temporairement mis sur la glace son projet d'agrandissement de territoire. Voulant éviter de créer des attentes auxquelles nous ne pourrions répondre, nous attendrons la suite des choses afin de nous projeter dans l'avenir. D'ici là, nous poursuivons le travail amorcé et nous suivons de près les décisions qui seront prises par le gouvernement en place.

## Projet de Loi 10: Une autre restructuration à venir dans le réseau de la santé et des services sociaux

Comme vous le savez sans doute, le Ministre Gaëtan Barrette a récemment annoncé une vaste réforme du réseau de la santé et des services sociaux.

Tant pour l'APHRSO que pour de nombreux autres organismes œuvrant en promotion et en défense de droits, cette annonce est très inquiétante car nous croyons que la réforme proposée par le projet de loi 10 du ministre aura des impacts négatifs sur les services aux personnes handicapées et à leurs familles.

D'ailleurs, c'est en Montérégie qu'on retrouvera la plus grosse structure au Québec puisque le ministre entend fusionner 19 établissements dont 11 centres de santé et de services sociaux comportant plusieurs hôpitaux, des centres d'hébergement de soins de longue durée, six centres de réa-

daptation et un centre jeunesse. Ces établissements, aux missions extrêmement différentes, seront donc regroupés sous un seul conseil d'administration, imputable pour l'ensemble de la Montérégie qui compte 1,5 millions d'habitants.

Rappelons que la dernière réforme Couillard créant la structure CSSS, il y a dix ans, n'a toujours pas fait ses preuves et a relégué au second plan plusieurs services offerts à l'externe du milieu hospitalier et dont les personnes handicapées et leurs familles ont le plus souvent besoin. En voici quelques exemples : le soutien à domicile, le soutien aux familles et aux proches aidants, le support psychosocial qui sont déjà depuis quelques années des programmes ou des mesures déficitaires. (*Rapport du protecteur du citoyen 2012-13*).

Nous sommes donc très inquiets face à l'arrivée de ce vaste chantier qui s'annonce alors que s'amorce au même moment une Commission permanente sur la révision de des programmes dispensés par l'état.

Dans un contexte d'austérité, de compressions, d'évaluation de programmes, ce projet de loi vient en rajouter en faisant miroiter des économies substantielles de 220 millions par année, en faisant croire à la population qu'il y aura moins de bureaucratie et plus de soins.

Nous craignons plutôt que les objectifs financiers prendront le dessus au détriment d'une réponse plus adéquate aux besoins de la population. Nous suivrons donc de très près l'avancée de ce projet de même que tous dossiers pouvant avoir un impact sur les personnes handicapées et leurs familles.

## Diffusion du bilan de notre cueillette de données

L'APHRSO est heureuse de publier enfin les résultats de sa cueillette de données réalisée auprès de ses membres et de leurs familles.

Ce travail de cueillette, de compilation et d'analyse a nécessité un certain temps à réaliser mais nous sommes heureux de l'avoir effectué car l'ensemble de son contenu servira grandement à alimenter nos différents dossiers qui ont but de bien vous repré-

senter et défendre vos intérêts. Merci encore à tous ceux et celles qui ont collaboré à sa réalisation.

Maintenant qu'il est achevé, l'APHRSO s'efforce à le diffuser le plus largement possible auprès de la population mais également auprès des partenaires et décideurs de la région.



À toutes personnes intéressées, sachez que notre bilan est disponible en format papier sur demande et disponible en tout temps sur notre site internet au [www.aphrso.org](http://www.aphrso.org) sous la rubrique: *Nos publications*.

# La campagne *Centraide* 2014 est lancée...

**OBJECTIF: 57 Millions \$**



Les dons amassés serviront à soutenir l'action de 362 organismes qui viennent en aide à une personne sur sept dans le Grand Montréal : des tout-petits, des jeunes et des familles, des aînés, des nouveaux arrivants et des personnes handicapées ou qui souffrent de problèmes de santé mentale.

Les dons amassés permettront à Centraide de soutenir des organismes qui viennent en aide aux plus démunis de notre société.

Grâce à l'appui de 23 000 bénévoles, Centraide recueillera des fonds auprès de la population et de 1 700 entreprises et organisations.

« Les besoins sont importants dans le Grand Montréal. Si on compare les grandes régions métropolitaines au Canada, le Grand Montréal se situe au 1er rang des régions les plus pauvres avec 18 % de la population qui est à faible revenu.

Sur l'île de Montréal, le taux grimpe à 25 %. Centraide veut aider les organismes à remplir les ventres qui gargouillent, inciter les jeunes à rester sur les bancs d'école, permettre à chacun d'avoir un logement convenable et sortir les aînés de l'isolement », a conclu la présidente et directrice générale de Centraide du Grand Montréal, **Lili-Anna Pereša**.

## Contribuez à la campagne Centraide



Les contributions à la campagne Centraide se font habituellement par **retenue salariale**, au sein des milieux de travail. Il est également possible de faire un **don en ligne**, sur le site Internet de Centraide du Grand Montréal au [www.centraide-mtl.org](http://www.centraide-mtl.org)

Les membres de l'**APHRSO** sont quant à eux invités à contribuer à la campagne de Centraide en participant à **la levée de fond** qui se tiendra lors de notre traditionnelle fête annuelle qui aura lieu le 12 décembre prochain à Candiac. (voir détails à la page 4)

Notez qu'une boîte de dons est également disponible en tout temps dans les bureaux de l'organisme.



## Au sujet de Centraide

Centraide du Grand Montréal est une organisation autonome, gérée par un conseil d'administration représentatif de la communauté et dont l'action couvre l'île de Montréal, Laval et une partie de la Rive-Sud.

Il soutient des organismes et des projets qui aident un demi-million de personnes. Près de 57 000 bénévoles sont impliqués au sein des organismes soutenus par Centraide et 23 000 bénévoles se consacrent à

l'organisation de la campagne annuelle. Centraide reçoit l'appui de quelque 1 700 entreprises et institutions privées, publiques et parapubliques ainsi que de grandes organisations syndicales.

# Détails de la fête annuelle des membres de l'APHRSO



Par Mylène Pérusse  
Adjointe à la direction

Comme à chaque année, tous nos membres et leurs familles sont cordialement invités à venir célébrer en compagnie du personnel et des bénévoles de l'APHRSO.

Notez que:

- ◆ Les personnes nécessitant une aide pour leur déplacement, leur hygiène ou lors du repas doivent être accompagnées
- ◆ Les boissons alcoolisées ne sont pas permises

**Date :**  
**Vendredi le 12 décembre 2014**

**Lieu :**  
Centre Roméo-V-Patenaude  
135, chemin Haendel à Candiac

**Horaire : 17 h 30 à 22 h 00**

*Souper banquet débutant à 18 h 00*

**Coût : 10 \$ par personne**



## Menu

### ENTRÉE

Salade césar  
vinaigrette maison

### REPAS PRINCIPAL

Suprême de poulet  
farci au  
pesto tomates séchés et prosciutto,  
accompagné  
de Pommes de terres grelot et  
légumes frais du jardin

### DESSERTS

Mille-feuilles géant  
au 2 crèmes  
  
Café, thé

## Levée de fond



au profit de **Centraide du Grand Montréal**

qui appuie 362 organismes qui rejoignent 500 000 personnes en difficulté.

Tirage d'une toile offerte par une artiste peintre de la région d'une valeur de 225 \$



*Des billets pour participer au tirage seront vendus sur place au coût de 3 \$ chacun.*





## *Participation de l'APHRSO à la Marche Centraide aux 1000 parapluies...*



*Centraide du Grand Montréal a lancé le 2 octobre dernier lors de la Marche Centraide aux 1000 parapluies*

*sa 40e campagne de collecte de fonds, la plus vaste opération de solidarité au Québec.*

*L'objectif de cette campagne sera de recueillir d'ici la fin du mois de décembre **57 millions \$**, soit près d'un million de plus que l'an dernier.*

## Des histoires à dénoncer...

L'APHRSO travaille actuellement en collaboration avec son regroupement régional (GAPHRSM) afin de recenser ce que nous appelons des « histoires d'horreur » à dénoncer.

Pour se faire, nous avons besoin de vous!

Vous vivez une situation que vous jugez inacceptable?

Vous aimeriez dénoncer certaines aberrations dont vous êtes témoins ou victimes au quotidien mais vous n'osez

pas par crainte de représailles ou par crainte de perdre vos services?

Vous ne souhaitez pas adresser une plainte officielle car vous ne croyez pas à la démarche?

Vous ne souhaitez pas vous entretenir avec les médias mais vous aimeriez tout de même que votre expérience soit connue du grand public?

L'APHRSO pourrait donner de la visibilité à votre histoire et ce, tout en préservant votre anonymat?

Pour se faire, nous n'avez qu'à nous contacter ou à nous faire parvenir par écrit votre histoire ou ce que vous souhaitez dénoncer.

Nous nous chargerons soit de rendre le tout visible ou encore d'ajouter votre voix à celles d'autres personnes qui vivent une histoire similaire à la vôtre.



## Transfert du remboursement des frais de transport pour les usagers



L'APHRO a été interpellé à plusieurs occasions récemment concernant la réception d'une lettre envoyée aux familles annonçant le transfert du remboursement des frais de transport des usagers des SRSOR vers le Ministère de l'Emploi et Solidarité Sociale (MESS).

En résumé, les usagers qui recevaient chaque mois leur remboursement de transport, ce que certains appelaient à tort « leur chèque de paie », ne le recevront plus directement des SRSOR.

La demande devra dorénavant être effectuée auprès du MESS qui peut accorder une prestation spéciale visant le remboursement des frais de transport relatifs à la participation d'une personne à des activités dont les bienfaits sont de type « thérapeutique ».

Notez qu'un rapport médical peut être requis pour autoriser l'octroi de cette prestation et qu'il est possible que des pièces justificatives soient requises mensuellement pour l'obtention du remboursement.

Cela dit, bien que nous comprenons que cette nouvelle façon de faire puisse ajouter une tâche supplémentaire aux familles, nous tenons tout de même à préciser que, de façon générale, la prestation provenant du MESS risque d'être plus équitable financièrement que le maigre remboursement que les familles recevaient des SRSOR qui disons-le, continuaient de rembourser des sommes alors que la plupart des autres CRDI avait éliminé cette pratique depuis longtemps déjà.



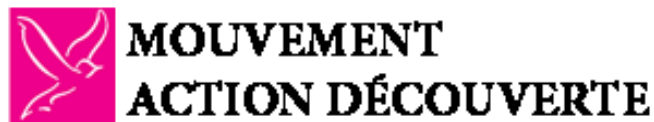
## Merci à un généreux donateur

L'APHRSO aimerait remercier un généreux donateur qui a souhaité garder l'anonymat mais qui nous a gracieusement remis plusieurs poches de vêtements de grandes marques pour nous permettre de faire une activité d'apprentissage avec les participants du Programme Transit.

Notons que ces vêtements ont été offerts gratuitement aux participants par l'entremise d'une activité de magasinage qui leur a permis de mettre en pratique les théories de gestion de budget déjà apprises.

Merci, *Monsieur X*, pour votre grande générosité !





Situé à Châteauguay, le Mouvement Action-Découverte (M.A.D.) est un centre éducatif d'intégration sociale pour personnes handicapées établi depuis 1979. L'organisme aide ses usagers à développer leur autonomie et à s'intégrer dans la communauté.

La mission du Mouvement Action-Découverte est composée des éléments suivants :

- Travailler à optimiser l'autonomie individuelle et collective des personnes ayant une déficience intellectuelle, de tous âges;
- Favoriser l'intégration de ces personnes dans la société;
- Briser leur isolement social;
- Les appuyer dans le développement de leur potentiel, ainsi que dans le respect de leurs droits, et ce en vue d'une amélioration durable de leurs conditions de vie;
- Contribuer à accroître la participation des personnes ayant une déficience intellectuelle à des activités de loisir, de sport, de tourisme et de culture, dans des conditions équivalentes à celles des autres participants.

### Programmation régulière

#### Programme MOUVEMENT

À l'intérieur de l'organisme, ce programme offre à l'ensemble des usagers un éventail d'activités :

- Pour développer leurs habiletés au regard de leur autonomie personnelle et de leur autonomie communautaire ;
- Pour faciliter leur intégration au groupe

#### Programme ACTION

- Activités spéciales de participation citoyenne: (Activités culturelles, touristiques, artistiques et sportives);
- Maintenir et renforcer les habiletés acquises par l'utilisateur dans le programme 'Mouvement';
- Exploiter et améliorer les aptitudes d'intégration;
- Maintien de l'utilisateur dans la communauté.

#### Programme DÉCOUVERTE

Projets individuels ou en dyade et projets collectifs.

Ce programme ferme la boucle (apprentissages de base - intégration - participation) et permet à l'utilisateur de jouer un rôle actif de participant à part entière dans sa communauté).

Pour de plus amples informations, veuillez communiquer avec Joëlle Côté ou Kuong Tea au 450-698-3361.

Nous vous invitons également à consulter le site web au [www.actiondecouverte.org](http://www.actiondecouverte.org)

#### NOTEZ QUE:

- ◇ Même si l'organisme est situé à Châteauguay, celui-ci est ouvert à accueillir la clientèle provenant du territoire de l'APHRSO.
- ◇ Il y a également une ouverture du côté du transport adapté TARSO pour faciliter les déplacements des usagers qui souhaiteraient participer aux activités du MAD.

## Activités du mois de novembre

Renseignez-vous!

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
					1 Souper dansant	2
3 (Centre éducatif - jour) (Atelier de musique- soir)	4 (Atelier de théâtre- soir)	5 (Centre éducatif- jour) (Atelier de danse- soir)	6 Souper communautaire	7	8 Dîner/Cinéma	9
10 (Centre éducatif - jour) (Atelier de musique- soir)	11 (Atelier de théâtre- soir)	12 (Centre éducatif- jour) (Atelier de danse- soir)	13 Souper communautaire	14	15 Composition artistique	16
17 (Centre éducatif - jour) (Atelier de musique- soir)	18 (Atelier de théâtre- soir)	19 (Centre éducatif- jour) (Atelier de danse- soir)	20 Souper communautaire	21	22 Œuvre artistique commune	23
24 (Centre éducatif - jour) (Atelier de musique- soir)	25 (Atelier de théâtre- soir)	26 (Centre éducatif- jour) (Atelier de danse- soir)	27 Souper communautaire	28	29 Activité sensorielle	30





## Les plans de mesures d'urgence

Nous ne parlerons jamais assez de prévention et de sécurité à domicile, notamment lorsqu'il est question des personnes présentant des limitations.

**En tant que personne handicapée, avez-vous déjà réfléchi au fait que vous pourriez avoir besoin d'être secouru rapidement si une urgence devait survenir?**

En fait, plusieurs situations peuvent nécessiter une évacuation d'urgence. Si cela devait se produire, comment pouvons-nous collectivement nous assurer qu'une personne ayant des limitations fonctionnelles soit secourue dans les meilleurs délais?

Plusieurs services de prévention et de sécurité incendie se sont posés cette question et c'est pourquoi, des mesures particulières ont été mises en place pour assurer un service sécuritaire et de qualité aux citoyens vivant avec des limitations.

Ces mesures figurent à l'intérieur des plans de mesure d'urgence des municipalités. Comme son nom l'indique, ces plans visent à assurer la sécurité de l'ensemble des citoyens sur un territoire donné.

Sur le territoire de l'APHRSO, plusieurs municipalités se sont penchées notamment sur la sécurité des personnes qui, en raison de l'âge ou d'une condition physique particulière, ont besoin d'une assistance spécifique en cas d'évacuation.

Des mesures ont donc été prévues spécifiquement pour cette clientèle mais leur efficacité repose sur le principe que la personne doit être identifiée auprès des services d'urgence.



Pour vous faire connaître auprès du service d'urgence de votre municipalité, il vous suffit de contacter votre service de sécurité incendie qui vous transmettra toutes les informations nécessaires pour vous identifier au programme de mesures d'urgence.

L'APHRSO possède également les documents de plusieurs municipalités du territoire. Vous pouvez donc nous contacter afin de les obtenir.

Si vous avez besoin d'assistance pour compléter les formulaires, le personnel de l'APHRSO peut également vous aider dans cette démarche. Il suffit de nous contacter au 450-659-6519.

**Aidez-nous à vous aider...  
Il en va de votre sécurité!**

## Faire le plan d'évacuation de sa maison

Le plan d'évacuation est un dessin de chaque étage de votre maison destiné à faciliter l'évacuation des occupants en cas d'incendie ou d'urgence. En sachant par où et comment évacuer, vous mettez ainsi toutes les chances de votre côté de sortir de votre maison. Pour vous aider à produire le plan d'évacuation de votre résidence,

le Ministère de la sécurité publique met en ligne un dépliant explicatif et ce, en plus de rendre disponible une foule d'informations pour vous guider en matière de prévention incendie.



Pour en apprendre davantage, rendez-vous au:

[www.securitepublique.gouv.qc.ca/securite-incendie/prevenir-incendie/conseils-prevention/plan-evacuation-maison-incendie.html](http://www.securitepublique.gouv.qc.ca/securite-incendie/prevenir-incendie/conseils-prevention/plan-evacuation-maison-incendie.html)



## Exprimez-vous!

Saviez-vous que **notre journal La Lumière** est également mis à la disposition de nos membres afin qu'ils puissent s'exprimer sur des sujets qui les préoccupent?

Donc, si vous souhaitez nous faire parvenir un texte sur un

sujet que vous trouvez intéressant ou encore si vous souhaitez nous faire réfléchir sur une réalité qui vous touche, nous vous invitons à nous faire parvenir le tout par courrier ou encore par courriel à: [info@aphrso.org](mailto:info@aphrso.org)

Nous serons heureux de vous publier dans le journal de VOTRE association.







## Logements accessibles:

**Si vous vivez avec un handicap physique, quand vient le temps de trouver un logement, la tâche peut être ardue!**

Sachez qu'il existe des logements adaptés et même des immeubles où tous les logements sont adaptés aux personnes handicapées.

C'est le cas notamment de l'organisme Programme d'accessibilité au logement Rive Sud Ouest (PAL), qui est un immeuble situé à St-Constant.

Celui-ci possède 16 logements adaptés pour les personnes se déplaçant à l'aide de fauteuils roulants.

La mission première de l'organisme PAL est de fournir des logements accessibles et de qualité et ce, au coût de 25% des revenus du locataire (certaines conditions doivent être respectées).

Cet immeuble comporte des logements de taille 3 ½ jusqu'à 5 ½, destinés aux familles et aux personnes seules.

D'autres logements adaptés sont également disponibles en Montérégie.

Pour la plupart, il s'agit de logement au rez-de-chaussée d'immeuble, qui ont été adaptés pour les fauteuils roulants.

Certains de ces logements sont disponibles à toute personne handicapée peu importe son revenu.

Le coût du loyer est établi entre 75% et 95% du coût du marché locatif de la région.

## Certaines conditions s'appliquent

Une personne seule ou un couple doit avoir des revenus annuels inférieurs à 27 500\$. Une famille de 3 personnes 32 000\$ et une famille de 4 ou 5 personnes 37 000\$ par année.

Pour obtenir un logement dans cet immeuble, un des occupants du logement doit avoir un handicap physique attesté par un médecin.

De plus, la personne handicapée doit être suffisamment autonome pour vivre seule ou avec sa famille.

Notez qu'aucun service relié au soutien à la personne n'est dispensé par l'organisme.

Cet immeuble est géré par un Conseil d'administration formé de 7 membres dont 2 sont des locataires de l'immeuble.



## Où s'adresser pour faire une demande de logement

Pour obtenir des renseignements supplémentaires concernant PAL ou tout autre OSBL d'habitation ou encore pour vous inscrire sur une liste d'attente,

veuillez communiquer avec Natacha Arruda à la Fédération des OSBL d'habitation de la Montérégie au 450-201-0786 #6 ou via la ligne sans frais au : 1-866-977-0786 #6.



## LA PRAIRIE : Système de messagerie automatisé

### Inscrivez-vous!



La Ville vous appelle pour vous informer:

- ⇒ de mesures d'urgence (ex. : évacuation);
- ⇒ de situations importantes (ex. : avis d'ébullition de l'eau);
- ⇒ de travaux majeurs qui feront entrave à la circulation.

#### POUR VOTRE SÉCURITÉ

Ce système sera utilisé uniquement pour vous prévenir lors de mesures d'urgence (ex. : évacuation), de situations importantes (ex. : avis d'ébullition de l'eau) ou de travaux majeurs.

À noter : vos coordonnées seront utilisées uniquement aux fins déjà mentionnées. Votre dossier sera personnalisé et sécurisé.

#### INSCRIPTION EN LIGNE

<http://www.ville.laprairie.qc.ca/fr/milieu/nav/Securi/SAMA.html>

Nous vous invitons à vous inscrire au système automatisé de messagerie (SAM) avec le numéro de téléphone que vous utilisez tous les jours (ex. : cellulaire).

En cliquant sur le bouton **Inscription**, vous serez redirigés vers le portail sécurisé Citoyens de Somum, qui gère l'information de la Ville de La Prairie:

À noter : vous pouvez vous inscrire au SAM entre 6 h et 23 h uniquement.

**Si vous êtes une personne vivant avec des limitations**, l'APHRSO vous invite également à vous inscrire au programme **Opération secours adaptés**.

Pour assurer la meilleure intervention possible en cas d'urgence, le Service de sécurité incendie encourage les personnes demeurant à la maison et ayant des difficultés à évacuer en cas d'urgence à s'inscrire à ce programme afin que les employés du Service de sécurité incendie puissent procéder à un sauvetage rapide et dirigé.

<http://www.ville.laprairie.qc.ca/fr/milieu/nav/Securi/Aide.html>

## Recours en cas de mauvais traitements : Nouveau dépliant de l'Office

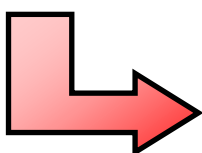


Vous êtes une personne handicapée et vous croyez être victime d'exploitation, de violence, de maltraitance ou de négligence? Vous avez un lien familial avec une personne handicapée qui en est victime ou, sans avoir de lien avec celle-ci, vous avez des motifs raisonnables de croire qu'une personne handicapée vit ce genre de situation?

Vous avez des recours! Pour savoir comment faire valoir vos droits ou ceux des personnes handicapées qui vous entourent, consultez le dépliant *Vous êtes une personne handicapée victime d'exploitation, de violence, de maltraitance ou de négligence? Faites valoir vos droits!*, récemment produit par l'Office. Pour vous en procurer un exemplaire, adressez-vous à publication@ophq.gouv.qc.ca.

Pour obtenir la version électronique, formuler des commentaires ou avoir de l'information supplémentaire, communiquez avec madame Guylaine Bédard au 1 866 680-1930, poste 46928, ou à guylaine.bedard@ophq.gouv.qc.ca

## Le saviez-vous ?



**TARSO**

**BONNE NOUVELLE !**

À compter du 1<sup>er</sup> juillet 2014, TARSO ajoute 4 nouvelles destinations, toutes situées au **Quartier Dix30** :

- Cinéma Odéon Brossard - 9350, boulevard Leduc, Brossard
- Salle de spectacle L'Étoile BNC - 6000, boulevard Rome, Brossard
- Clinique Dix30 - 9090, boulevard Leduc, Brossard
- Wal-Mart Brossard - 9000, boulevard Leduc, Brossard

Contactez-nous pour connaître tous les détails :

**450-444-2555**

66 Route 132, bureau 200 / Delson (Québec) / JSB 0A1



# ASSOCIATION DES PERSONNES HANDICAPÉES DE LA RIVE-SUD OUEST

## Qui sommes-nous?

L'APHRSO est un organisme communautaire autonome fondé en 1980 dont la mission principale vise à promouvoir les intérêts et défendre les droits des personnes handicapées.

L'organisme couvre le territoire de Candiac, Delson, La Prairie, Saint-Constant, Sainte-Catherine, Saint-Mathieu et St-Philippe.

## Nos services

### INTERVENTION INDIVIDUELLE

Consiste à une gamme de services directs offerts à toutes personnes handicapées, membre de l'organisme, et/ou son représentant:

Écoute, renseignements, documentations

Références sur les ressources et programmes existants

Conseils, soutien et accompagnement à la personne;

- Pour faciliter l'accès aux ressources, programmes et services requis;
- Lors d'insatisfaction/incompréhension/plainte touchant des instances ou organismes dispensateurs de services;
- Pour faciliter les échanges avec les intervenants du réseau de la santé ou autres secteurs;
- Pour favoriser la prise en charge et l'autonomie;
- Pour faciliter l'intégration et la participation sociale.

## Nos principaux objectifs:

- ◆ Favoriser l'intégration sociale des personnes handicapées;
- ◆ Voir à la mise sur pied des ressources répondant aux besoins des personnes handicapées;
- ◆ Favoriser la diffusion d'informations pour sensibiliser la population aux réalités vécues par les personnes handicapées.

### INTERVENTION COLLECTIVE

Alors que l'intervention individuelle consiste à soutenir directement la personne handicapée, le volet collectif repose quant à lui sur un grand nombre d'interventions et de mises en place de mesures visant à améliorer et/ou à développer des services publics en réponse aux besoins d'une population plus élargie et diversifiée.

L'essentiel du travail consiste donc à collaborer avec l'ensemble des partenaires du milieu dans le but d'assurer une offre de services adéquate, équitable et de qualité pour les personnes handicapées et leur famille.

L'APHRSO participe également à toutes démarches visant à s'assurer que les politiques mises en place au niveau local, régional ou national tiennent compte des besoins et des particularités des personnes handicapées que nous représentons.

**Pour de plus amples informations ou pour devenir membre, n'hésitez pas à nous contacter.**

Consultez notre site internet :

[www.aphrso.org](http://www.aphrso.org)

Nos bureaux sont ouverts du lundi au vendredi,

de 8 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 00 à 16 h 30

450-659-6519



Facebook

[www.facebook.com/aphrso](https://www.facebook.com/aphrso)

# APHRSO

Partenaire du milieu depuis 1980



**L'intégration sociale des personnes handicapées ...  
Un rêve à bâtir, une réalité à construire.**

**Association des personnes handicapées de la rive-sud ouest**  
100, rue Sainte-Marie  
La Prairie (Québec) J5R 1E8

Téléphone : 450-659-6519  
Télécopie : 450-659-6510  
Messagerie : [info@aphrso.org](mailto:info@aphrso.org)  
Site web: [www.aphrso.org](http://www.aphrso.org)